



AIGUINES
VAR

C-A.M

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 04/2026 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - SITE DES CAVALIERS 2026

Vu la délibération du conseil municipal n°30/2020 en date du 04/06/2020 laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22;

Vu la délibération du conseil municipal n°49/2020 en date du 25/09/2020 précisant et modifiant la délibération n°30/2020 ;

Considérant que la convention tripartite pour la gestion des sites varois du Conservatoire du littoral

DECIDE

ARTICLE 1 – Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, en vue d'aider au financement de l'entretien et la gestion du site des Cavaliers.

ARTICLE 2 – La demande de subvention porte sur un montant de 800.00 euros sur un projet s'élevant à 5 000.00, soit 16% de la dépense totale de l'action.

ARTICLE 3 – Le présent acte sera notifié à :

Monsieur le Préfet

Madame le receveur municipal

Secrétariat de Mairie - affichage

Fait à AIGUINES,
le 10/03/2026



Le Maire,

Charles-Antoine MORDELET